



Manitoba

Population: 1 369 000

Nombre d'écoles (M-12) : 810

Nombre d'élèves (M-12) : 208 796

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : ~38

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ~13 749

Gouvernance et réglementation

La seule référence à l'enseignement à distance dans la Loi sur les écoles publiques est la mention que le ministre de l'Éducation peut approuver des cours, entre autres les cours par correspondance. Le ministère de l'Éducation définit l'apprentissage à distance comme étant :

- un moyen de suivre des cours même si les élèves ne se trouvent pas nécessairement au même endroit que leurs enseignants, leurs instructeurs ou leurs tuteurs-correcteurs;
- des programmes offrant de la flexibilité et un accès égal à un éventail de possibilités éducatives tout en respectant les décisions de la collectivité locale relatives à la mise en œuvre des programmes.

Le ministère a publié d'autres documents réglementaires ou de politiques : Option études indépendantes, Programme adapté par les enseignants et Cours offerts en ligne. En 2014, le ministère a créé un cadre permettant la mise en place des écoles secondaires virtuelles dans la province. À ce jour, le *Manitoba First Nations Education Resource Centre* et les divisions scolaires de *Pembina Trails* et de *St James–Assiniboia* ont signé une entente avec la Province, et ont obtenu des codes d'école du Manitoba pour leurs écoles secondaires virtuelles.

La Section des dossiers des élèves du Manitoba a un mécanisme permettant d'indiquer si le crédit acquis a été obtenu dans le cadre de l'enseignement à distance. Cependant, cette méthode de collecte de données dépend de l'exactitude du classement par catégories et de la saisie des données effectués par les écoles individuelles. Par défaut, la plupart des écoles indiquent le crédit comme ayant été acquis de manière traditionnelle, quelle que soit la méthode d'instruction. En tant que telles, les données rapportées dans ce profil peuvent être considérablement inférieures à la participation réelle à la formation à distance ou en ligne.

En général, les options d'apprentissage et d'enseignement à distance sont financées de façon analogue à l'éducation en classe, à quelques exceptions près. Les élèves inscrits à l'Option études indépendantes sont tenus de payer chaque inscription à un cours, mais, en ce qui concerne les élèves fréquentant une école au Manitoba, il est laissé à la discrétion de l'école de décider si les frais leur sont remboursés intégralement, partiellement ou pas du tout. Des frais par siège sont perçus pour le Programme adapté par les enseignants, et le consortium qui dirige cette option a établi un barème pour les membres et les non-membres. Enfin, l'école secondaire virtuelle *InformNet* a établi un barème des frais qui dépend du statut et de la résidence de l'élève. Les élèves résidant dans le territoire des divisions scolaires responsables ne paient pas de frais, tandis

que ceux qui résident à l'extérieur, ainsi que les élèves scolarisés à domicile et les adultes, sont tenus d'en payer.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Chaque division scolaire de la province a participé à une ou plusieurs options des programmes d'enseignement à distance susmentionnés. Néanmoins, la participation varie d'année en année selon les besoins changeants des élèves et des écoles. L'option études indépendantes (c.-à-d. cours disponibles en format papier) a continué d'offrir 58 cours en anglais et 13 cours en français destinés aux élèves de la 9^e à la 12^e année. Pendant l'année scolaire 2019-20, il y a eu approximativement 3 921 élèves inscrits et 1 602 crédits émis. Le Programme adapté par les enseignants est géré par les divisions scolaires par l'entremise du Consortium du programme adapté par les enseignants. Au cours de l'année scolaire 2019-20, il y a 328 élèves provenant de 17 différentes écoles et 315 crédits.

Enfin, au cours de l'année scolaire 2019-20, il y a eu approximativement 9 500 utilisateurs de l'option Cours offerts en ligne. À compter du 6 avril 2020, tous les nouveaux cours en ligne ont été livrés à l'aide de la plateforme *Brightspace by Desire2Learn (D2L)*, *Blackboard Learn* demeurant disponible pour la livraison des cours jusqu'au 30 juin 2020.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, le ministère de l'Éducation du Manitoba a adopté une définition officielle de l'apprentissage mixte. « L'apprentissage mixte est une combinaison d'apprentissage traditionnel en présentiel en classe et d'apprentissage en ligne / à distance » (Éducation Manitoba, 2020, paragraphe 1).

Dans un effort pour soutenir davantage l'apprentissage mixte à travers la province, le ministère inclus dans un ajout « Apprentissage hybride » à la section traditionnelle « Enseignement à distance » du site Web d'Éducation Manitoba. Cette nouvelle ressource fournit aux enseignants et aux chefs d'établissement des avantages, des conseils, des exemples, des outils utiles ainsi que des ressources. Les enseignants du Manitoba pouvaient toujours continuer d'utiliser gratuitement le système de gestion de l'apprentissage provincial et ses cours de la 9^e à la 12^e année pour de l'apprentissage à distance ou de l'apprentissage hybride.

Le ministère ne fait pas de suivi officiel quant à la participation à l'apprentissage hybride. Le gouvernement a réalisé un sondage à l'échelle de la province à l'été 2017, qui a constaté que les écoles utilisaient diverses méthodes de mise en œuvre pour appuyer les élèves dans un environnement de classe mixte ou hybride et à distance, mais qu'il n'existait pas de comptabilisation ou d'estimation des activités d'apprentissage mixte ou hybride.

Transition d'urgence à l'enseignement à distance

Les écoles ont fermé le 20 mars 2020 et l'enseignement à distance a débuté le 30 mars. Éducation Manitoba a lancé son site Web de ressources d'enseignement et d'apprentissage à distance, et pour les élèves ayant un accès limité aux technologies numériques et/ou à Internet, le ministère a

fourni des documents imprimés. Les enseignants étaient tenus de communiquer quotidiennement avec les élèves par téléphone, courrier électronique ou à travers la plateforme en ligne. Les élèves du secondaire avaient accès à *InformNet* et à d'autres ressources en ligne ou à des modules imprimés. Ils pouvaient choisir une combinaison de formulaires imprimés ou en ligne selon leur préférence. Il y avait des attentes en matière d'assiduité et des relevés de notes finaux ont été émis, mais ne reflétaient que le travail terminé avant le 23 mars avec une possibilité pour les élèves d'améliorer celles-ci. Cependant, à compter du 1er juin, dans le cadre d'un mandat d'utilisation limitée des installations, les enseignants et les élèves pouvaient se rencontrer en présentiel à des fins d'évaluation et de planification, mais la plupart ont continué avec l'enseignement à distance.